



## Contrôle d'alcoolémie sur parking

Par **emma la toubab**, le 18/12/2015 à 11:02

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Mon fils est jeune conducteur. Il a été contrôlé positif (0.70g) à l'alcool. Le contrôle de la gendarmerie a été effectué alors qu'il était dans son véhicule sur le parking en train de manger avec 3 de ses amis (véhicule à l'arrêt). Ils l'ont emmené à la gendarmerie, il a refusé de signer les papiers et est reparti avec une convocation pour aujourd'hui à la gendarmerie. Ils n'ont pas immobilisé le véhicule. Mon fils venait de repasser son permis depuis 1 mois (est récidiviste).

J'ai appelé un cabinet d'avocats qui m'a dit ne pouvoir intervenir qu'à partir du moment où il aurait une convocation au tribunal. Que peut-il faire ?

Urgent, merci.

Une maman désespérée.

Par **Tisuisse**, le 18/12/2015 à 13:33

Bonjour,

S'apprêter à repasser son permis car étant récidiviste en matière délictuelle, l'annulation du permis sera prononcée par le juge.

Il serait temps que votre fils prenne ses responsabilités, qu'il écoute et mette en pratique les

conseils des moniteurs d'auto-école en matière de conduite sous alcool ou sous stupéfiants. Actuellement il n'a que 6 points sur son permis, l'alcool lui en retirera 6, au mieux, permis invalidé donc retour à la case départ. M'est avis qu'il va être 1 an mini sans permis, donc sans voiture.

Enfin, le fait qu'il soit à l'arrêt sur un parking ne rend pas ce contrôle illégal et ne sera pas, à mon humble avis, un vice de procédure.